

Négociations salariales 2023 à EDF...

La Cfdt signe l'accord !

A une très large majorité, les adhérents **Cfdt** nous ont mandatés pour parapher le projet d'accord sur les mesures salariales 2023 à EDF SA.

Ainsi, en complément des mesures de branche (+2,3% de SNB au 1er janvier 2023, avec la mesure plancher pour les agents en dessous du NR 205), les mesures automatiques prévues dans ce projet d'accord préserveront le pouvoir d'achat des salariés d'EDF.

Le taux d'Augmentations Individuelles au Choix (AIC) prévu pour 2023 permettra en plus de mieux reconnaître le professionnalisme des salariés.



Mesures prévues dans le projet d'accord salarial 2023 à EDF SA :

- 1 NR automatique pour tous au 1^{er} janvier 2023, soit 2,3% en moyenne.
- Pour les salariés dont le NR est > à 200 : une prime conjoncturelle égale pour tous de 2 600€ bruts, non reconductible et versée en une fois.
- Pour les salariés dont le NR est <= à 200, ils auront le choix entre :
 - La prime conjoncturelle de 2 600€ (200€ x 13 mois).
 - ou un 2^{ème} NR automatique au 1^{er} janvier 2023 + une prime additionnelle de 702€ bruts (54€ x 13 mois), non reconductible et versée en une fois.
- 2,45 % d'AIC (NR/GF) avec équité d'attribution entre les trois collègues.
- Clause de rendez-vous à mi-année 2023 pour faire un point sur l'inflation

Vos délégués syndicaux **Cfdt** restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez sur le sujet.